



## Rapport du Président du jury, Monsieur Didier PERELLO,

### Concours d'accès au grade d'Animateur Principal de 2<sup>ème</sup> Classe - Session 2023

#### Introduction

- 1) Informations générales
- 2) Le jury
- 3) Les textes de référence
- 4) Les conditions d'admission à concourir

#### I- L'ADMISSIBILITE

- 1) Les épreuves
- 2) Le profil des candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité
- 3) Le niveau des candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité
- 4) Les seuils d'admissibilité

#### II. L'ADMISSION

- 1) Les épreuves
- 2) Le profil des candidats présents aux épreuves orales
- 3) Le niveau des candidats présents aux épreuves orales
- 4) Les seuils d'admission - Transferts de postes
- 5) Le profil des candidats admis

#### Conclusion

# INTRODUCTION

---

## **1) INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Le concours d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe session 2023 est organisé pour le compte de la région PACA,

Il est ouvert pour 11 postes répartis comme suit :

- 6 postes pour le concours externe
- 4 postes pour le concours interne
- 1 postes pour le troisième concours.

Les principales dates :

- Début de retrait de dossiers : 7 mars 2023
- Fin de retrait de dossiers : 12 avril 2023
- Date limite de dépôt de dossier : 20 avril 2023
- Epreuves écrites d'admissibilité : 21 septembre 2023
- Epreuves orales d'admission : les 11 et 12 décembre 2023

## **2) LE JURY**

La composition du jury est la suivante :

Deux élus locaux :

- M.PERELLO Didier, Maire de Goult, Membre du Conseil d'Administration du CDG 84, Président du jury,
- Mme BLANC Carine, Adjointe au Maire de Monteux, Membre du Conseil d'Administration du CDG 84,

Deux personnalités qualifiées :

- Mme BOUVAT Janine, représentante du CNFPT,
- M. LANDY Didier, Attaché principal, Directeur de la Vie Educative, Mairie de Carpentras,

Deux fonctionnaires territoriaux :

- M. HUGUES Alain, Attaché territorial, Directeur Adjoint du CCAS, Mairie du Pontet,
- Mme MERTZ Nathalie, représentante du personnel CAP B.

## **3) LES TEXTES DE RÉFÉRENCE**

- Décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Animateurs territoriaux,
- Décret n° 2011-559 du 20 mai 2011 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des animateurs territoriaux,
- Décret n° 2018-153 du 1er mars 2018 modifiant le décret n° 2011-559 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des animateurs territoriaux,
- Arrêté du 08 juillet 2011 fixant le programme des épreuves du concours interne et du troisième concours pour le recrutement des Animateurs territoriaux principaux de 2<sup>ème</sup> classe,

#### **4) LES CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR**

##### **Concours externe sur titres avec épreuves :**

Ce concours est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 5 (anciennement III), délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le [décret du 13 février 2007](#).

##### **Concours interne avec épreuves :**

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L.5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionné à l'article L. 325-3 du code général de la fonction publique, dans les conditions fixées par cet article.

##### **Troisième concours avec épreuves :**

Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou plusieurs activités professionnelles quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable y compris bénévole, d'une association.

## I. L'ADMISSIBILITE

### 1) LES EPREUVES

#### Le concours externe :

La **rédaction d'un rapport** à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales **assorti de propositions opérationnelles**. (Durée : 3 heures ; coefficient 1).

#### Le concours interne et Troisième concours:

- 1°/La **rédaction d'un rapport** à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales, **assorti de propositions opérationnelles**. (Durée : 3 heures ; coefficient 1) ;
- 2°/Des **réponses à des questions** portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat. (Durée : 3 heures ; coefficient 1).

### 2) LE PROFIL DES CANDIDATS PRESENTS AUX EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITÉ

#### Origine géographique des candidats :

Origine géographique	Externe		Interne		3 <sup>ème</sup> concours		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
04	0	0%	1	1,8%	0	0%	1	1,2%
05	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
06	1	3,8%	11	19,6%	0	0%	12	14,1%
13	5	18,5%	13	23,2%	0	0%	18	21,2%
83	7	25,9%	10	17,9%	0	0%	17	20%
84	5	18,5%	6	10,7%	0	0%	11	12,9%
Corse	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Occitanie	9	33,3%	12	21,4%	2	100%	23	27,1%
AURA	0	0%	3	5,4%	0	0%	3	3,5%
Autre région	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
<b>TOTAL</b>	<b>27</b>	<b>100,00%</b>	<b>56</b>	<b>100,00%</b>	<b>2</b>	<b>100,00%</b>	<b>85</b>	<b>100,00%</b>

#### Genre et âge des candidats :

Tranche d'âge	Externe		Interne		3 <sup>ème</sup> concours		TOTAL	
	F	H	F	H	F	H	F	H
≤ 20 ans	0	0	0	0	0	0	0	0
21 - 30 ans	6	2	4	1	1	0	11	3
31 - 40 ans	6	4	18	9	0	0	24	13
41 - 50 ans	6	2	11	6	0	1	17	9
≥ 51 ans	0	1	2	5	0	0	2	6
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>9</b>	<b>35</b>	<b>21</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>54</b>	<b>31</b>

### 3) LE NIVEAU DES CANDIDATS PRESENTS AUX EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITÉ

#### Concours externe

Nature de l'épreuve	présents	Moyenne	Note la + haute	Note la + basse	nombre de notes $\geq 10/20$	nombre de notes $< 10/20$	nombre de notes éliminatoires
Rapport	27	7,84	15.5	4	7	20	3

#### Concours interne

Nature de l'épreuve	présents	Moyenne	Note la + haute	Note la + basse	nombre de notes $\geq 10/20$	nombre de notes $< 10/20$	nombre de notes éliminatoires
Rapport	56	6,83	15.5	0.5	10	46	15
Questions	56	8	14.5	1.75	15	41	9

#### 3ème concours

Nature de l'épreuve	présents	Moyenne	Note la + haute	Note la + basse	nombre de notes $\geq 10/20$	nombre de notes $< 10/20$	nombre de notes éliminatoires
Rapport	2	3.38	4.5	2.25	0	2	2
Questions	2	5.25	6.5	4	0	2	1

### 4) LES SEUILS D'ADMISSIBILITE

Après délibération, le jury a décidé d'appliquer les seuils d'admissibilité suivants :

- EXTERNE : 9 /20
- INTERNE : 9 /20
- TROISIEME CONCOURS : 9 /20

23 candidats ont obtenu une note inférieure à 5/20 et ont donc été éliminés.

## II. L'ADMISSION

### 1) LES EPREUVES

#### Concours externe :

Un **entretien** ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel et permettant au jury d'apprécier ses connaissances en matière d'animation sociale, socio-éducative ou culturelle, sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et son aptitude à l'encadrement. (Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

#### Concours interne :

Un **entretien** ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle et permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et son aptitude à l'encadrement. (Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

#### Troisième concours :

Un **entretien** ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle et permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et son aptitude à l'encadrement. (Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

### 2) LE PROFIL DES CANDIDATS CONVOQUÉS AUX EPREUVES ORALES D'ADMISSION

24 candidats sont admis à se présenter aux épreuves orales d'admission.

#### Origine géographique des candidats :

Origine géographique	Externe		Interne		3 <sup>ème</sup> concours		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
04	0	0%	1	5,9%	0	0%	1	4,2%
05	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
06	1	14,2%	4	23,5%	0	0%	5	20,8%
13	0	0%	2	11,8%	0	0%	2	8,3%
83	2	28,6%	3	17,6%	0	0%	5	20,8%
84	2	28,6%	1	5,9%	0	0%	3	12,5%
Corse	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Occitanie	2	28,6%	5	29,4%	0	0%	7	29,2%
AURA	0	0%	1	5,9%	0	0%	1	4,2%
Autre région	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>100%</b>	<b>17</b>	<b>100%</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>	<b>24</b>	<b>100%</b>

#### Genre et âge des candidats :

Tranche d'âge	Externe		Interne		3 <sup>ème</sup> concours		TOTAL	
	F	H	F	H	F	H	F	H
≤ 20 ans	0	0	0	0	0	0	0	0
21 - 30 ans	1	1	1	0	0	0	0	0
31 - 40 ans	0	2	8	4	0	0	0	0
41 - 50 ans	3	0	3	0	0	0	0	0
≥ 51 ans	0	0	0	1	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>12</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 3) LE NIVEAU DES CANDIDATS PRESENTS AUX EPREUVES ORALES D'ADMISSION

Concours EXTERNE : 7 candidats

Nature de l'épreuve	Moyenne	Note la + haute	Note la + basse	nbre notes ≥ 10/20	nbre notes < 10/20	nbre notes éliminatoire
Epreuve écrite	12,4	15,5	11	7	0	/
<b>Entretien</b>	<b>12.5</b>	<b>15</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
Moyenne des 2 épreuves	12.43					

Concours INTERNE : 17 candidats

Nature de l'épreuve	Moyenne	Note la + haute	Note la + basse	nbre notes ≥ 10/20	nbre notes < 10/20	nbre notes éliminatoire
Moyenne des 2 épreuves écrites	10.55	14.5	9	11	6	/
<b>Entretien</b>	<b>11,91</b>	<b>16</b>	<b>6.5</b>	<b>13</b>	<b>4</b>	<b>0</b>
Moyenne des 3 épreuves	11					

### 4) LES SEUILS D'ADMISSION – TRANSFERTS DE POSTES

Conformément à l'article 8 du décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux, le jury a décidé de transférer :

- 1 poste ouvert et non attribué au troisième concours vers le concours interne,
- 1 poste ouvert et non attribué au concours externe vers le concours interne.

Après délibération, le jury a arrêté les notes et décidé d'appliquer les seuils d'admission suivants :

- Concours externe : 11,5 /20
- Concours interne : 11,5 /20

## 5) LE PROFIL DES CANDIDATS ADMIS

11 candidats sont admis au concours d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe session 2023.

### Origine géographique des lauréats :

Origine géographique	Externe		Interne		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
04	0	0%	0	0%	0	0%
05	0	0%	0	0%	0	0%
06	0	0%	1	16,7%	1	9,1%
13	0	0%	1	16,7%	1	9,1%
83	2	40%	2	33,2%	4	36,3%
84	1	20%	1	16,7%	2	18,2%
Corse	0	0%	0	0%	0	0%
Occitanie	2	40%	1	16,7%	3	27,3%
AURA	0	0%	0	0%	0	0%
Autre région	0	0%	0	0%	0	0%
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>100%</b>	<b>6</b>	<b>100%</b>	<b>11</b>	<b>100%</b>

### Genre et âge des lauréats :

Tranche d'âge	Externe		Interne		TOTAL	
	F	H	F	H	F	H
≤ 20 ans	0	0	0	0	0	0
21 - 30 ans	0	1	0	0	0	1
31 - 40 ans	0	2	3	2	3	4
41 - 50 ans	2	0	1	0	3	0
≥ 51 ans	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>5</b>

## CONCLUSION

Le concours d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe session 2023 est majoritairement féminin : 54 femmes présentes pour 31 hommes.

Le niveau des épreuves écrites d'admissibilité est bas. Ainsi, on constate que 30% des candidats inscrits en interne qui se sont présentés, ont été éliminés suite à une note inférieure à 5/20 sur au moins une des deux épreuves.

Le niveau des épreuves orales d'admission est nettement meilleur : 11 de moyenne (toutes voies confondues) et seulement 5 notes inférieures à 10/20 sur les 24 présents.

On constate cependant que les candidats, peu importe la voie au titre de laquelle ils concourent, ont pour beaucoup fait preuve de connaissances territoriales trop approximatives lors de l'entretien avec le jury.

Le 21 janvier 2025

Didier PERELLO  
Président du jury

